

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mercredi 18 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M GABRIELLI, Adjoint au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
Mme PASQUALAGGI	à	Mme LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M. BASTELICA	à	M. PANTALONI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme POLI, M. BERNARDI, Mme PASTINI, MM RUAULT, MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 26
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 Avril 2012

Délibération N°2012 / 98

**Participation financière de la Ville à l'abonnement pour le personnel municipal
(Horodateurs).**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la politique de stationnement mise en place récemment, il est prévu que les agents municipaux peuvent bénéficier du tarif abonné si leur lieu d'exercice se trouve dans la zone couverte par le stationnement payant et que leur domicile ne se situe pas à proximité du lieu de travail.

Une attestation certifiant que les conditions exposées ci-dessus sont remplies permet aux agents municipaux d'acquérir une carte d'abonnement mensuelle moyennant un paiement de 5 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire et en concertation avec les représentants des personnels, il est envisagé de rembourser, sur la fiche de paie, un forfait de 20 euros mensuels qui sera pondéré en fonction de la présence effective des agents.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la participation de la Ville à l'abonnement acquitté par le personnel municipal dans le cadre du stationnement, (horodateurs),
- d'approuver le remboursement sur la fiche de paie d'un forfait de 20€ mensuels qui sera pondéré en fonction de la présence effective de l'agent.
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, exercice 2012.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 avril 2012,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- la participation de la Ville à l'abonnement acquitté par le personnel municipal dans le cadre du stationnement, (horodateurs).
- le remboursement sur la fiche de paie d'un forfait de 20€ mensuels qui sera pondéré en fonction de la présence effective de l'agent.
- les modalités de remboursement des frais de stationnement exposées ci-dessus.

DIT

que les crédits afférents sont inscrits au budget de la Ville, exercice 2012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait à AJACCIO les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120418-2012_98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2012